

Next Edge AHL Fund

États financiers annuels – 2016

Au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date



Next Edge AHL Fund
États financiers annuels
31 décembre 2016

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	2
Rapport des auditeurs indépendants.....	3
États de la situation financière.....	4
États du résultat global	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8
Tableaux des flux de trésorerie	10
Inventaire du portefeuille	11
Notes des états financiers	14
Renseignements généraux.....	31

Next Edge AHL Fund

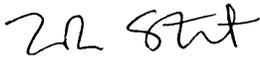
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire») est responsable des états financiers ci-joints et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Respectueusement,



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 31 mars 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de Next Edge AHL Fund (le «Fonds»)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 31 mars 2017

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière

Aux 31 décembre	Notes	2016	2015
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		50 207 402	68 161 903
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement dans le fonds sous-jacent	4,7	24 030 649	32 175 178
Souscriptions à recevoir		63 000	54 900
		74 301 051	100 391 981
PASSIF			
Passifs courants			
	10		
Rachats à payer		1 261 238	2 694 324
Frais de gestion à payer		59 142	83 569
Charges à payer		117 549	73 948
		1 437 929	2 851 841
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		72 863 122	97 540 140
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	11		
Catégorie A		27 045 401	37 936 914
Catégorie B		5 859 889	10 940 036
Catégorie C		3 263 920	5 177 932
Catégorie F		15 928 754	16 447 220
Catégorie G		708 398	1 555 413
Catégorie H		3 562 642	3 422 830
Catégorie J		4 698 441	8 853 348
Catégorie K		778 218	1 260 092
Catégorie L		1 057 676	1 130 685
Catégorie M		9 959 783	10 815 670
		72 863 122	97 540 140

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière (suite)

Aux 31 décembre	2016	2015
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
Catégorie A	2 752 906	3 493 554
Catégorie B	596 901	1 006 698
Catégorie C	332 434	476 865
Catégorie F	1 473 118	1 392 418
Catégorie G	79 602	157 086
Catégorie H	324 776	289 466
Catégorie J	505 200	886 213
Catégorie K	81 433	124 709
Catégorie L	91 675	89 639
Catégorie M	825 803	831 914
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	9,82	10,86
Catégorie B	9,82	10,87
Catégorie C	9,82	10,86
Catégorie F	10,81	11,81
Catégorie G	8,90	9,90
Catégorie H	10,97	11,82
Catégorie J	9,30	9,99
Catégorie K	9,56	10,10
Catégorie L	11,54	12,61
Catégorie M	12,06	13,00

Approuvé par Next Edge Capital Corp.



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2016	2015
Produits	8		
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		386 997	506 082
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés			
Profit net réalisé		2 813 366	12 287 660
Variation nette de la moins-value latente		(8 375 771)	(13 667 654)
Pertes nettes sur placements et dérivés		(5 562 405)	(1 379 994)
Total des produits (pertes)		(5 175 408)	(873 912)
Charges	13		
Frais de gestion	14	1 407 171	1 942 360
Charges d'exploitation générales		280 656	542 588
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts		68 514	30 834
Honoraires d'audit		39 220	47 376
Honoraires juridiques		23 388	83 921
Honoraires du comité d'examen indépendant	14	48 256	47 803
Taxe de vente harmonisée		193 641	282 792
Droits de garde		12 648	4 800
Coûts de transaction		4 353	4 195
Total des charges		2 077 847	2 986 669
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(7 253 255)	(3 860 581)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(3 090 727)	(1 717 071)
Catégorie B	(750 851)	(488 210)
Catégorie C	(397 730)	(232 965)
Catégorie F	(1 505 876)	(516 810)
Catégorie G	(110 203)	(194 553)
Catégorie H	(322 040)	(28 293)
Catégorie J	(353 308)	(358 865)
Catégorie K	(27 583)	12 032
Catégorie L	(99 221)	(56 677)
Catégorie M	(595 716)	(279 169)
	(7 253 255)	(3 860 581)
Nombre moyen de parts en circulation		
Catégorie A	3 161 003	3 746 457
Catégorie B	824 648	1 104 698
Catégorie C	419 077	516 710
Catégorie F	1 469 690	1 378 305
Catégorie G	124 074	310 601
Catégorie H	317 212	302 512
Catégorie J	675 126	1 415 667
Catégorie K	91 162	165 189
Catégorie L	90 760	74 449
Catégorie M	771 791	704 176
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	(0,98)	(0,46)
Catégorie B	(0,91)	(0,44)
Catégorie C	(0,95)	(0,45)
Catégorie F	(1,02)	(0,37)
Catégorie G	(0,89)	(0,63)
Catégorie H	(1,02)	(0,09)
Catégorie J	(0,52)	(0,25)
Catégorie K	(0,30)	0,07
Catégorie L	(1,09)	(0,76)
Catégorie M	(0,77)	(0,40)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Catégorie A		
Au début de l'exercice	37 936 914	44 200 752
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(3 090 727)	(1 717 071)
Produit de l'émission de parts	2 724 182	4 854 313
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(10 524 968)	(9 401 080)
À la fin de l'exercice	27 045 401	37 936 914
Catégorie B		
Au début de l'exercice	10 940 036	14 359 246
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(750 851)	(488 210)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(4 329 296)	(2 931 000)
À la fin de l'exercice	5 859 889	10 940 036
Catégorie C		
Au début de l'exercice	5 177 932	6 446 147
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(397 730)	(232 965)
Produit de l'émission de parts	-	104
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 516 282)	(1 035 354)
À la fin de l'exercice	3 263 920	5 177 932
Catégorie F		
Au début de l'exercice	16 447 220	17 158 514
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(1 505 876)	(516 810)
Produit de l'émission de parts	7 279 394	3 845 720
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(6 291 984)	(4 040 204)
À la fin de l'exercice	15 928 754	16 447 220
Catégorie G		
Au début de l'exercice	1 555 413	4 614 100
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(110 203)	(194 553)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(736 812)	(2 864 134)
À la fin de l'exercice	708 398	1 555 413

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Catégorie H		
Au début de l'exercice	3 422 830	4 372 861
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(322 040)	(28 293)
Produit de l'émission de parts	1 593 269	125 003
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 131 417)	(1 046 741)
À la fin de l'exercice	3 562 642	3 422 830
Catégorie J		
Au début de l'exercice	8 853 348	19 346 520
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(353 308)	(358 865)
Produit de l'émission de parts	15 190	150 161
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(3 816 789)	(10 284 468)
À la fin de l'exercice	4 698 441	8 853 348
Catégorie K		
Au début de l'exercice	1 260 092	3 414 718
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(27 583)	12 032
Produit de l'émission de parts	-	50 000
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(454 291)	(2 216 658)
À la fin de l'exercice	778 218	1 260 092
Catégorie L		
Au début de l'exercice	1 130 685	629 400
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(99 221)	(56 677)
Produit de l'émission de parts	66 840	557 962
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(40 628)	-
À la fin de l'exercice	1 057 676	1 130 685
Catégorie M		
Au début de l'exercice	10 815 670	6 213 549
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(595 716)	(279 169)
Produit de l'émission de parts	1 514 359	5 427 056
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 774 530)	(545 766)
À la fin de l'exercice	9 959 783	10 815 670

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(7 253 255)	(3 860 581)
Ajustements afin de rapprocher la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	27 897 501	39 785 603
Achat de placements	(25 315 377)	(30 052 844)
Variation de la moins-value latente des placements et des dérivés	8 375 771	13 667 610
Profit net réalisé sur les placements	(2 813 366)	(12 287 660)
Diminution des autres créditeurs et des charges à payer	19 174	(182 504)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	910 448	7 069 624
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	13 185 134	15 050 419
Montant versé au rachat de parts rachetables	(32 050 083)	(32 527 337)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(18 864 949)	(17 476 918)
Diminution nette de la trésorerie	(17 954 501)	(10 407 294)
Trésorerie au début de l'exercice	68 161 903	78 569 197
Trésorerie à la fin de l'exercice	50 207 402	68 161 903
La trésorerie comprend :		
Fonds en banque	50 207 402	68 161 903
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	386 997	506 082

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

La juste valeur totale des placements du Fonds est fondée sur le placement du Fonds dans Man AHL DP Limited (le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des Îles Caïmans (se reporter à la note 4 des états financiers).

Nombre d'actions	Nom	Coût moyen (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
142 519	Man AHL DP Limited – actions de catégorie A en \$ CA	26 683 472	22 791 641
7 411	Man AHL DP Limited – actions de catégorie C en \$ CA	1 535 061	1 239 008
	Placement total dans le fonds sous-jacent	28 218 533	24 030 649
	Trésorerie		50 207 402
	Autres passifs		(1 374 929)
	Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		72 863 122

Le bilan de Man AHL DP Limited au 31 décembre 2016 est présenté ci-dessous :

	\$ US	%
Fonds en banque	4 111 680	23 %
Trésorerie auprès des courtiers	7 461 778	42 %
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	9 161 648	51 %
Frais payés d'avance et autres actifs	11 826	0 %
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(2 666 507)	(15) %
Créditeurs et charges à payer	(161 085)	(1) %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (IFRS)	17 919 340	100 %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation)	17 919 340	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) (\$ CA)	24 030 649	
Actions participatives rachetables en circulation – catégorie A	142 519	
Valeur liquidative par action participative rachetable – catégorie A (\$ CA)	159,92	
Nombre d'actions attribuables au Fonds – catégorie A	142 519	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds – catégorie A (\$ CA)	22 791 641	
Actions participatives rachetables en circulation – catégorie C	7 411	
Valeur liquidative par action participative rachetable - catégorie C (\$ CA)	167,18	
Nombre d'actions attribuables au Fonds – catégorie C	7 411	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds - catégorie C (\$ CA)	1 239 008	

- 1) Les placements se composent surtout de contrats à terme standardisés conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des métaux et des taux d'intérêt (les «actifs sous-jacents») et leur valeur nominale est bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition des actifs sous-jacents par catégorie d'actif ainsi que les 25 principaux titres présentés dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de Man AHL DP Limited disponible sur SEDAR. Les actifs sous-jacents peuvent varier en raison des opérations du portefeuille. Pour plus de précisions, se reporter aux états financiers de Man AHL DP Limited pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 disponibles sur SEDAR.

Répartition du portefeuille

Catégorie d'actif	% de la valeur liquidative ²	Catégorie d'actif	% de la valeur liquidative ²
Positions acheteur		Positions vendeur	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64,59 %	Devises	(9,51) %
Fonds	29,36 %	Métaux	(2,19) %
Devises	12,19 %	Indices boursiers	(1,07) %
Indices boursiers	3,32 %	Taux d'intérêt	(0,83) %
Agriculture	2,02 %	Agriculture	(0,72) %
Énergie	2,10 %	Énergie	(0,56) %
Taux d'intérêt	1,77 %		
Métaux	0,36 %		
Total des positions acheteur	115,71 %	Total des positions vendeur	(14,88) %
Total des placements	100,83 %		
Autres passifs nets	(0,83) %		
Valeur liquidative totale	100,00 %		

25 principales positions acheteur

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Placement dans AHL Evolution Ltd.	29,36 %
Contrat de change à terme USD/AUD	0,78 %
Contrat de change à terme CAD/USD	0,70 %
Contrat de change à terme USD/EUR	0,58 %
Contrat de change à terme USD/GBP	0,53 %
Contrat de change à terme SEK/EUR	0,52 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR CACAO, mars 2017	0,52 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE SPI 200, mars 2017	0,50 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR GAZ NATUREL, février 2017	0,44 %
INDICE DOLLAR, mars 2017	0,42 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR CACAO – ICE, mars 2017	0,37 %
Contrat de change à terme BRL/USD	0,35 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE FTSE 100, mars 2017	0,34 %
Contrat de change à terme USD/GBP	0,34 %
NIKKEI 225 (SGX), mars 2017	0,33 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ EURO-BOBL, mars 2017	0,32 %
Contrat de change à terme BRL/USD	0,31 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE KOSPEI2, mars 2017	0,31 %
Contrat de change à terme BRL/USD	0,28 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR CAFÉ «C», mars 2017	0,28 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE DAX, mars 2017	0,25 %
EURO STOXX 50, mars 2017	0,25 %
Contrat de change à terme USD/SGD	0,24 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ EURO-BUND, mars 2017	0,24 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR PÉTROLE BRUT BRENT, juin 2017	0,23 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (suite)

25 principales positions vendeur

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Contrat de change à terme CLP/USD	(0,62) %
Contrat de change à terme CAD/EUR	(0,52) %
Contrat de change à terme NOK/EUR	(0,46) %
Contrat de change à terme USD/Or	(0,45) %
Contrat de change à terme NZD/USD	(0,38) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR GAZ NATUREL – ICE, février 2017	(0,38) %
Contrat de change à terme palladium/USD	(0,38) %
Contrat de change à terme USD/BRL	(0,34) %
Contrat de change à terme AUD/EUR	(0,33) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR HUILE DE SOYA, mars 2017	(0,28) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR PALLADIUM, mars 2017	(0,27) %
Contrat de change à terme EUR/SEK	(0,26) %
Contrat de change à terme CAD/USD	(0,25) %
Contrat de change à terme EUR/SEK	(0,23) %
Contrat de change à terme EUR/USD	(0,22) %
Russell 2000 E-Mini, mars 2017	(0,22) %
Contrat de change à terme CAD/USD	(0,20) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE S&P 500 E-MINI, mars 2017	(0,19) %
Contrat de change à terme USD/SEK	(0,19) %
Contrat de change à terme AUD/EUR	(0,17) %
Contrat de change à terme USD/BRL	(0,17) %
Contrat de change à terme SGD/USD	(0,17) %
Contrat de change à terme NZD/USD	(0,16) %
Contrat de change à terme GBP/EUR	(0,15) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR 100 OZ D'OR, février 2017	(0,15) %

Valeur liquidative totale du fonds sous-jacent

24 030 649 \$ CA¹

- 1) La juste valeur totale des placements du Fonds se rapporte à celle des actions participatives rachetables de catégorie A et de catégorie C émises par Man AHL DP Limited. Au 31 décembre 2016, 142 519 actions de catégorie A d'une valeur liquidative d'environ 22,8 millions de dollars représentant la totalité des actions de catégorie A en circulation et 7 411 actions de catégorie C d'une valeur liquidative d'environ 1,2 million de dollars représentant la totalité des actions de catégorie C en circulation ont été émises au Fonds.
- 2) Le pourcentage de l'actif net de la catégorie correspond à la marge au comptant à donner en garantie des placements en question. Les besoins de trésorerie ont ensuite été convertis en pourcentage de la valeur liquidative de Man AHL DP Limited. Les placements de Man AHL DP Limited se composent surtout de contrats à terme standardisés dans le portefeuille AHL conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des marchandises agricoles, des métaux et des taux d'intérêt, et leur valeur nominale pourrait être bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier financier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.
- 3) La trésorerie se compose d'espèces sous forme de dépôts bancaires et d'espèces détenues par des courtiers afin de respecter les exigences en matière de marges.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016

1) RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Next Edge AHL Fund (le «Fonds»), auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund, est un fonds marché à terme structuré comme une fiducie de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 12 novembre 2009. Le Fonds a modifié sa dénomination, de Man Canada AHL DP Investment Fund à Next Edge AHL Fund, par l'entremise d'une modification de sa déclaration de fiducie en date du 27 juin 2014.

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp., auparavant Man Investments Canada Corp. (le «gestionnaire»). Le 5 juin 2014, le gestionnaire a modifié ses statuts constitutifs afin de renommer la société, de Man Investments Canada Corp. à Next Edge Capital Corp. Le 10 juin 2014, l'équipe de haute direction du gestionnaire a acquis la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire auprès de Man Group Holdings Ltd., filiale en propriété exclusive de Man Group plc. L'agent des transferts, agent d'évaluation et administrateur du Fonds est RBC Investor & Treasury Services depuis le 9 mai 2016 et était Citigroup Fund Services Canada Inc. avant cette date. Le siège social du Fonds est situé au 1 Toronto Street, bureau 200, Toronto (Ontario), Canada, M5C 2V6.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs des parts (les «porteurs de parts») la possibilité de réaliser une plus-value du capital grâce à des rendements ayant une faible corrélation avec des titres de participation et des titres obligataires de type traditionnel. Le Fonds vise à offrir une diversification accrue et un profil risque-rendement amélioré en comparaison des portefeuilles de placement traditionnels.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'instruments financiers (les «actifs sous-jacents») sur un large éventail de marchés mondiaux, notamment ceux des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, de l'énergie, des métaux et des marchandises agricoles, géré par AHL Partners LLP (le «gestionnaire de placements» ou «AHL»), division de Man Group plc, dans le cadre d'un programme de négociation qui consiste principalement à suivre les tendances (le «programme diversifié d'AHL»). Le programme diversifié d'AHL est mis en application et géré par le gestionnaire de placements.

Le Fonds peut offrir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

L'inventaire du portefeuille du Fonds est présenté au 31 décembre 2016. Les états de la situation financière du Fonds sont présentés aux 31 décembre 2016 et 2015, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, sauf pour les catégories créées au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de constitution ou de la date de création, selon le cas, jusqu'au 31 décembre 2016 ou 2015.

Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 31 mars 2017.

2) BASE D'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3) RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds est de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent est évaluée à la valeur liquidative déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent, qui équivaut au produit que le Fonds tirerait du rachat de toute action du fonds sous-jacent.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la date de clôture le lundi de chaque semaine, ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une «date d'évaluation»), est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus («valeur liquidative par part»). La valeur liquidative et la valeur liquidative par part, à la date d'évaluation pertinente, sont calculées par l'agent d'évaluation le ou vers le quatrième jour ouvrable suivant la date d'évaluation pertinente.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables («actif net») aux fins des états financiers selon les IFRS est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts aux fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen.

La variation sur un an de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds sont imputés au résultat net de l'exercice.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds a effectué des opérations de change. Les opérations du fonds sous-jacent étaient libellées en dollars américains et ont nécessité une conversion. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les actifs et les passifs du fonds sous-jacent étaient libellés en dollars américains et ont nécessité une conversion.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la catégorie au cours de la période.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou les pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès du Fonds.

Imposition

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 12, *Impôts sur le revenu*.

4) PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Le Fonds investit dans les actifs sous-jacents par l'entremise de son placement dans Man AHL DP Limited («AHL DP Limited») ou le «fonds sous-jacent», société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des îles Caïmans. AHL DP Limited a acquis les actifs sous-jacents et les conserve.

Le rendement pour le Fonds et, par conséquent, pour les porteurs de parts dépendra du rendement du fonds sous-jacent, lequel sera fondé à son tour sur le rendement des actifs sous-jacents. Les stratégies de placement auxquelles le gestionnaire de placements a recours comprennent la conclusion de contrats à terme standardisés et de contrats à terme ainsi que des placements dans d'autres instruments financiers.

Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie L et de catégorie M se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie A en dollars canadiens (les «actions de catégorie A») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie J et de catégorie K se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie C en dollars canadiens (les «actions de catégorie C») émises par le fonds sous-jacent. Les actions de catégorie A et de catégorie C émises par le fonds sous-jacent ont différents frais de gestion, qui atteignent respectivement environ 2,00 % et 1,00 % par année.

Au 31 décembre 2016, le Fonds détenait 142 519 actions de catégorie A (142 109 au 31 décembre 2015) et 7 411 actions de catégorie C (12 269 au 31 décembre 2015) du fonds sous-jacent, soit respectivement 100 % et 100 % (respectivement 100 % et 100 % au 31 décembre 2015) des actions émises de chaque catégorie.

5) NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les normes publiées mais non encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Fonds sont présentées ci-dessous. Le Fonds adoptera les normes applicables lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers – Classement et évaluation

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui tient compte de toutes les phases du projet lié aux instruments financiers et qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. L'IFRS 9 regroupe les trois aspects du projet de comptabilisation des instruments financiers : le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. Le Fonds prévoit adopter la nouvelle norme à la date d'entrée en vigueur obligatoire. Le Fonds procède actuellement à une évaluation de haut niveau de l'incidence des trois aspects de l'IFRS 9.

6) JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation à titre d'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, doivent évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de leur fournir des services de placement;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objectif d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital, de revenu de placement ou des deux;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la presque totalité de ses placements à la juste valeur.

Le prospectus du Fonds précise quel est le but de fournir des services de gestion de placement aux investisseurs, ce qui comprend le fait d'investir dans AHL DP Limited afin de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital.

Le Fonds présente de l'information à ses investisseurs sur une base mensuelle au moyen de rapports d'information, et à sa direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont comptabilisés dans les états financiers du Fonds à la juste valeur dans la mesure permise par les IFRS. Le Fonds dispose d'une stratégie de sortie clairement documentée pour l'ensemble de ses placements.

Le gestionnaire a en outre conclu que le Fonds respecte les caractéristiques supplémentaires d'une entité d'investissement : il détient plus d'un placement sous-jacent; les placements sous-jacents sont surtout sous forme d'actions, d'obligations, de devises, de taux d'intérêt à court terme, de contrats d'énergie et de métaux et de contrats de marchandises agricoles; il obtient des fonds de plus d'un investisseur et les investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées chaque année, si un de ces critères ou caractéristiques vient à changer.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

7) RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le portefeuille du Fonds était composé d'un placement dans le fonds sous-jacent. Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière selon la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – les données sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.

Niveau 3 – une ou plusieurs données importantes utilisées par une technique d'évaluation sont inobservables pour établir la juste valeur des instruments.

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	24 030 649	-	24 030 649

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	32 175 178	-	32 175 178

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, du montant à payer pour l'achat de placements, des rachats à payer, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Placement dans le fonds sous-jacent

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est évalué à la valeur liquidative par part déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent. Cette évaluation représente environ la juste valeur du placement. Comme les données significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent a été classé au niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

8) PROFITS NETS (PERTES NETTES) SUR PLACEMENTS ET DÉRIVÉS

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) sur les placements et les dérivés par catégorie pour les exercices indiqués.

	Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016			
Intérêts aux fins de distribution	-	386 997	386 997
Profit net réalisé sur les placements	-	2 813 366	2 813 366
Variation de la moins-value latente des placements	-	(8 375 771)	(8 375 771)
Total	-	(5 175 408)	(5 175 408)

	Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015			
Intérêts aux fins de distribution	-	506 082	506 082
Profit net réalisé sur les placements	-	12 287 660	12 287 660
Variation de la moins-value latente des placements	-	(13 667 654)	(13 667 654)
Total	-	(873 912)	(873 912)

9) RISQUES LIÉS AU FONDS SOUS-JACENT

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent l'expose aux risques de Man AHL DP Limited, le fonds sous-jacent. Les risques décrits ci-dessous s'appliquent à Man AHL DP Limited.

Les activités de placement du fonds sous-jacent l'exposent aux divers types de risques qui sont associés aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques financiers les plus importants auxquels le fonds sous-jacent est exposé sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché comprend le risque de prix d'un titre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le gestionnaire de placements gère ces risques de façon globale, tout comme les risques liés à ses activités de placement, dans le cadre de sa politique globale en matière de gestion des risques.

La nature et l'ampleur des instruments financiers en cours à la date des états de la situation financière et la politique en matière de gestion des risques à laquelle a eu recours le gestionnaire de placements sont présentées ci-après.

Gestion globale des risques du fonds sous-jacent

Le fonds sous-jacent cherche à générer des rendements en investissant dans le programme diversifié d'AHL, grâce à ses placements sous-jacents, qui sont gérés par le gestionnaire de placements.

Le gestionnaire de placements distingue deux niveaux de risque importants, soit les risques au niveau du fonds sous-jacent et les risques au niveau des placements sous-jacents. Par conséquent, le gestionnaire de placements a mis en œuvre des procédures afin de gérer les risques liés au fonds sous-jacent et à ses placements sous-jacents.

Au niveau du fonds sous-jacent

La gestion des risques au niveau du fonds sous-jacent peut être classée en gestion des risques avant investissement et après investissement. La gestion des risques avant investissement implique de déterminer la répartition de l'actif et l'élaboration du portefeuille. Par la suite, la gestion des risques implique le fait de procéder à des analyses de risque et de rendement, de surveiller les restrictions du portefeuille et les directives de placement, de gérer les devises, le taux d'intérêt, le crédit et les risques de liquidité au niveau du fonds sous-jacent, et d'apporter les ajustements nécessaires à la répartition de l'actif et à l'élaboration du portefeuille.

Les considérations relatives aux risques ou le besoin d'aligner le portefeuille sur les lignes directrices du produit peuvent entraîner un rééquilibrage du portefeuille, qui est généralement examiné sur une base hebdomadaire par l'équipe de gestion de portefeuille du gestionnaire de placements.

Gestionnaire de placements du fonds sous-jacent, AHL

AHL gère le programme diversifié de AHL, qui a recours à des procédés informatisés de pointe pour repérer les tendances dans les marchés à l'échelle mondiale. Les signaux de tendances sont générés et produits par une infrastructure de négociation et d'exécution extrêmement précise. Il s'agit d'un processus quantitatif et de nature essentiellement directionnelle, ce qui signifie que les décisions en matière de placement sont entièrement motivées par des modèles mathématiques établis en fonction de tendances du marché et d'autres liens historiques. Il est étayé par un contrôle rigoureux des risques, une recherche continue, une diversification et une recherche constante d'efficacité.

L'approche en matière de placements repose sur le fait que les marchés des capitaux affichent des tendances et d'autres inefficiences persistantes. Les tendances constituent une manifestation d'une corrélation successive sur les marchés des capitaux, phénomène selon lequel les fluctuations passées des cours peuvent constituer une indication de l'évolution des cours. Même si elles varient sur le plan de l'intensité, de la durée et de la fréquence, les tendances des cours se répètent unanimement dans tous les secteurs et sur tous les marchés. Les tendances constituent une cible attrayante pour un mode de négociation actif utilisé sur un large éventail de marchés mondiaux.

Les opérations se déroulent en tout temps et l'information boursière en temps réel est utilisée pour réagir aux mouvements des cours répartis dans un large éventail de marchés dans le monde. Le programme diversifié de AHL investit dans un portefeuille d'instruments variés, notamment des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme, des swaps ou d'autres instruments dérivés négociés ou non en Bourse. Ces marchés, auxquels on accède directement ou indirectement, comprennent notamment les marchés des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, de l'énergie et des métaux ainsi que des marchandises agricoles.

En plus de mettre l'accent sur la diversification des secteurs et du marché, le programme diversifié de AHL a été conçu pour assurer la diversification en s'appuyant sur des systèmes de négociation multiple. La plupart de ces systèmes fonctionnent en prélevant des échantillons de cours en temps réel et en mesurant les mouvements et les ruptures des cours, principalement en vue de déceler les tendances des cours et de liquider les positions s'il existe une forte probabilité qu'une nouvelle tendance émerge. Les signaux sont générés selon des échéances différentes allant de quelques jours à plusieurs mois. Au total, les systèmes génèrent actuellement chaque jour environ 2 000 échantillons de cours répartis entre les quelque 300 marchés faisant l'objet d'opérations. Le programme diversifié de AHL comprend également d'autres systèmes techniques, ainsi que des modèles quantitatifs fondés sur différentes données fondamentales telles que le taux d'intérêt et les données sur l'évaluation des actions.

En conformité avec le principe de diversification, l'approche employée pour constituer le portefeuille et répartir les actifs est fondée sur l'importance d'affecter les capitaux d'investissement dans un large éventail de secteurs et sur divers marchés. Une attention particulière est portée aux corrélations entre les marchés et les secteurs, aux rendements prévus, aux frais d'accès au marché et à la liquidité du marché. Les portefeuilles sont périodiquement passés en revue et, au besoin, rajustés pour tenir compte des changements touchant ces facteurs. Un processus systématique pour rajuster en temps réel l'exposition au risque du marché afin de tenir compte des changements

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

dans la volatilité de chaque marché est également appliqué. Grâce aux investissements constants de AHL en recherche et technologie, le nombre et la diversité des marchés et des stratégies faisant l'objet d'opérations directes ou indirectes dans le cadre du programme diversifié de AHL pourraient changer au cours de la durée du placement, mais demeurent visés par les restrictions indiquées dans le présent prospectus. Il est également à noter que le programme diversifié de AHL négocié par le fonds sous-jacent peut différer de celui d'autres produits de placement gérés par des entités qui font partie de Man Group.

Les composantes de la stratégie de placement ne sont pas exhaustives et peuvent changer au fil du temps. En vue de satisfaire les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le gestionnaire de placements peut réduire, en totalité ou en partie, la répartition des actifs dans un ou plusieurs styles de placement et peut répartir les actifs selon de nouvelles méthodes, soit dans le cadre du programme diversifié de AHL, soit autrement. La composition et la description de ces stratégies et méthodes peuvent également être modifiées au fil du temps.

Risque de marché du fonds sous-jacent

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables de marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des titres.

De nombreuses mesures du risque sont utilisées par le gestionnaire de placements, mais une mesure généralement comprise est la volatilité annualisée. Il s'agit d'une mesure du risque calculée comme étant l'écart type des rendements sur la valeur liquidative par action participative rachetable du début de l'exercice à la fin de l'exercice.

Puisqu'elle est fondée sur la valeur liquidative par action participative rachetable, la volatilité annualisée incorpore toutes les caractéristiques de rendement du fonds sous-jacent, y compris l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt et les écarts de change depuis la date de création. Même si les placements directs du fonds sous-jacent peuvent changer, les stratégies de placement utilisées par ses placements sous-jacents ne changeront pas de façon importante, ce qui signifie que les caractéristiques de risque et de rendement auxquelles le fonds sous-jacent est exposé sont dans une large mesure uniformes.

La volatilité annualisée a des limites, car elle suppose une distribution normale de rendements périodiques, qui pourraient ne pas être totalement représentatifs du comportement du fonds couvert. La volatilité annualisée est fondée sur les données historiques. Le rendement des activités de négociation n'est pas garanti, et le rendement passé n'est pas un indicateur du rendement ou des résultats futurs.

Au 31 décembre 2016, la volatilité annualisée du fonds sous-jacent s'élevait à 36,77 % (55,40 % au 31 décembre 2015).

Risque de taux d'intérêt du fonds sous-jacent

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le fonds sous-jacent est directement exposé au risque de taux d'intérêt par l'entremise de sa stratégie de placement, qui est délibérément conçue pour générer des rendements grâce à des stratégies de négociation axées sur l'exploitation des différences de prix dans les taux. La sensibilité de ces expositions est établie en fonction de l'analyse de volatilité globale fournie dans la section du risque de marché.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard des fonds en banque, de la trésorerie auprès des courtiers et des contrats à terme sur taux d'intérêt détenus aux 31 décembre 2016 et 2015.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Risque de change du fonds sous-jacent

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de change par l'entremise de ses placements libellés en devises autres que le dollar américain. Le gestionnaire de placements fait appel à une méthode active pour surveiller les expositions aux devises et gère ce risque en compensant les soldes libellés en devises autres que le dollar américain et en concluant des contrats à terme compensatoires.

Le fonds sous-jacent est également exposé indirectement au risque de change en raison des stratégies sous-jacentes des fonds gérés détenus, dont les opérations de change font partie de la stratégie de placement.

Autre risque de prix du fonds sous-jacent

L'autre risque de prix s'entend du risque que le prix d'un instrument financier variera en fonction des changements dans la conjoncture du marché, ce qui influencera, directement ou indirectement, la valeur de cet instrument.

Le fonds sous-jacent est exposé à l'autre risque de prix découlant de ses placements. En raison de la nature des stratégies de négociation utilisées pour ces placements, aucun lien direct entre les facteurs du marché et les prix prévus des placements ne peut être établi de façon fiable.

L'autre risque de prix est géré par les processus de gestion des risques globaux décrits ci-dessus.

Risque de crédit / risque de contrepartie du fonds sous-jacent

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou que la contrepartie ne puisse pas s'acquitter d'un engagement conclu avec le fonds sous-jacent.

L'exposition maximale du fonds sous-jacent au risque de crédit (compte non tenu de la valeur de toute garantie ou autre titre détenu) advenant que les contreparties ne puissent pas s'acquitter, en date du 31 décembre 2016, de leurs obligations liées à chaque catégorie d'actifs financiers comptabilisés, autres que les dérivés, correspond à la valeur comptable de ces actifs dans les états de la situation financière.

Pour ce qui est des instruments financiers dérivés, le risque de crédit découle de l'impossibilité éventuelle des contreparties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du contrat ou de l'arrangement. Le risque de crédit est atténué pour le programme diversifié d'AHL grâce à la diversité des contreparties et au suivi régulier du risque de concentration.

Les risques importants se rapportent aux banques et aux courtiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Le tableau ci-dessous présente, pour le fonds sous-jacent, l'exposition des fonds en banque et de la trésorerie auprès des courtiers par note de crédit au 31 décembre 2016 (source : Moody's).

Contrepartie	Note de Moody's	31 décembre 2016 \$ US	Pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Credit Suisse AG	A1	2 269 284	19,61
Deutsche Bank AG	A3	768 178	6,64
HSBC Bank plc	Aa2	767 055	6,63
JP Morgan	A3	1 648 313	14,24
Merrill Lynch & Co., Inc	Baa1	1 470 947	12,71
Royal Bank of Scotland plc	A3	538 001	4,65
Bank of New York Mellon SA/NV	Aa1	786 594	6,79
Sumitomo Mitsui Banking	A1	3 325 086	28,73
		11 573 458	100,00

Contrepartie	Note de Moody's	31 décembre 2015 \$ US	Pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Citibank N.A	A1	6 855 890	37,45
Credit Suisse AG	Baa2	1 438 033	7,86
Deutsche Bank AG	A3	1 166 551	6,37
HSBC Bank plc	Aa2	719 081	3,93
JP Morgan	A3	1 464 203	8,00
Merrill Lynch & Co., Inc	Baa1	1 384 318	7,56
Royal Bank of Scotland plc	Ba1	474 830	2,59
Sumitomo Mitsui Banking	A1	4 803 965	26,24
		18 306 871	100,00

Le gestionnaire de placements procède à un examen préalable de toutes les contreparties avant qu'elles ne deviennent un fournisseur de services ou une contrepartie du fonds sous-jacent, et des vérifications de crédit font partie de ce processus. La qualité du crédit des banques, des courtiers et de tout prêteur fait l'objet d'un suivi régulier et est prise en compte dans les décisions de placement.

Risque de liquidité du fonds sous-jacent

Le risque de liquidité s'entend du risque que le fonds sous-jacent éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables représentent le principal risque de liquidité du fonds sous-jacent.

Les actions participatives rachetables du fonds sous-jacent sont rachetables au gré du porteur chaque jour de négociation hebdomadaire. Les porteurs d'actions participatives rachetables peuvent faire racheter leurs actions participatives rachetables dans la mesure où ils ont fourni un préavis écrit à cet effet au plus tard à 16 h (heure de Londres) un jour ouvrable avant le jour de négociation où le rachat doit être effectué. Le fonds sous-jacent est alors potentiellement exposé à des rachats hebdomadaires par ses porteurs d'actions participatives rachetables. Le risque de liquidité, par l'intermédiaire des demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables, est géré en fixant la période de préavis en matière de rachat de façon à tenir compte de la liquidité prévue des placements sous-jacents, tel que convenu par le gestionnaire de placements.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Le fonds sous-jacent investit dans un fonds d'investissement géré assorti d'une période de préavis de rachat égale à celle du fonds sous-jacent ou a recours à un arrangement de courtage pour s'assurer que les placements dans des fonds d'investissement gérés peuvent être achetés auprès de la Société en cas d'insuffisance de liquidités à un cours correspondant au dernier cours disponible par action participative rachetable à la date de l'achat.

Les placements du fonds sous-jacent comprennent des contrats à terme standardisés négociés en Bourse, considérés comme facilement réalisables étant donné qu'ils sont tous inscrits à des Bourses importantes.

Les instruments financiers du fonds sous-jacent comprennent aussi des placements dans des contrats dérivés négociés hors Bourse, qui ne sont pas cotés sur un marché public actif et qui, en général, pourraient ne pas être liquides. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement certains de ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de leur juste valeur en vue de répondre à ses besoins de liquidités.

Le risque de liquidité des placements sous-jacents est géré par AHL, sous réserve des contrôles généraux, comme il est indiqué plus haut.

10) AUTRES FACTEURS DE RISQUE

En plus des risques auxquels le Fonds est exposé compte tenu de son placement dans le fonds sous-jacent, il existe d'autres risques financiers :

Risque de liquidité du Fonds

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le risque de liquidité consiste en la possibilité que le Fonds ne puisse liquider son placement dans le fonds sous-jacent en vue de répondre aux demandes de rachat de parts des porteurs de parts. Bien que les porteurs de parts puissent demander le rachat de leurs parts, dans certaines conditions les rachats peuvent être limités ou interrompus par le fonds sous-jacent; les rachats des porteurs de parts pourraient de ce fait être temporairement limités ou interrompus.

Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2016

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	1 261 238	-	1 261 238
Frais de gestion à payer	-	59 142	59 142
Charges à payer	-	117 549	117 549

31 décembre 2015

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	2 694 324	-	2 694 324
Frais de gestion à payer	-	83 569	83 569
Charges à payer	-	73 948	73 948

Risque de taux d'intérêt sur la trésorerie

Le Fonds détient de la trésorerie assujettie à des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

11) PARTS RACHETABLES

Au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, le Fonds offrait dix catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A, les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie F, les parts de catégorie G, les parts de catégorie H, les parts de catégorie J, les parts de catégorie K, les parts de catégorie L et les parts de catégorie M. Les parts pouvaient être achetées selon l'option de la commission de souscription initiale et pouvaient donner droit à des distributions régulières, selon la catégorie de parts achetées. La catégorie de parts choisie a une incidence sur les frais que doit verser l'investisseur, les frais de gestion payables par le Fonds, les distributions versées sur les parts et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Toutes les catégories ont les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente, les commissions de service et les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pourrait être différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigent de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Un courtier autorisé ou un conseiller peut exiger une commission de vente à l'achat pouvant atteindre 3,00 % au moment de l'achat des parts de catégorie A, ce qui réduirait le montant investi dans les parts de catégorie A du Fonds.

Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Catégorie A		
Solde au début de l'exercice	3 493 554	3 890 153
Parts émises contre espèces	258 682	429 146
Parts rachetées	(999 330)	(825 745)
Solde à la fin de l'exercice	2 752 906	3 493 554
Catégorie B		
Solde au début de l'exercice	1 006 698	1 261 953
Parts émises contre espèces	966	-
Parts rachetées	(410 763)	(255 255)
Solde à la fin de l'exercice	596 901	1 006 698
Catégorie C		
Solde au début de l'exercice	476 865	566 876
Parts rachetées	(144 431)	(90 011)
Solde à la fin de l'exercice	332 434	476 865
Catégorie F		
Solde au début de l'exercice	1 392 418	1 407 087
Parts émises contre espèces	621 284	312 266
Parts rachetées	(540 584)	(326 935)
Solde à la fin de l'exercice	1 473 118	1 392 418
Catégorie G		
Solde au début de l'exercice	157 086	445 036
Parts émises contre espèces	982	-
Parts rachetées	(78 466)	(287 950)
Solde à la fin de l'exercice	79 602	157 086

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Catégorie H		
Solde au début de l'exercice	289 466	362 233
Parts émises contre espèces	134 802	9 963
Parts rachetées	(99 492)	(82 730)
Solde à la fin de l'exercice	324 776	289 466
Catégorie J		
Solde au début de l'exercice	886 213	1 891 444
Parts émises contre espèces	4 730	13 700
Parts rachetées	(385 743)	(1 018 931)
Solde à la fin de l'exercice	505 200	886 213
Catégorie K		
Solde au début de l'exercice	124 709	333 680
Parts émises contre espèces	-	4 646
Parts rachetées	(43 276)	(213 617)
Solde à la fin de l'exercice	81 433	124 709
Catégorie L		
Solde au début de l'exercice	89 639	48 198
Parts émises contre espèces	5 263	41 441
Parts rachetées	(3 227)	-
Solde à la fin de l'exercice	91 675	89 639
Catégorie M		
Solde au début de l'exercice	831 914	468 138
Parts émises contre espèces	123 704	403 229
Parts rachetées	(129 815)	(39 453)
Solde à la fin de l'exercice	825 803	831 914

Gestion du capital

Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposé à l'externe et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans le prospectus.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- Investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus;
- Dégager des rendements constants tout en protégeant le capital en obtenant une exposition aux actifs sous-jacents au moyen de placements dans le fonds sous-jacent, comme il est mentionné dans le prospectus et à la note 1 ci-dessus.
- Conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds, et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées;
- Maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

12) IMPÔTS SUR LE REVENU

Il est généralement supposé que le Fonds est en tout temps admissible à titre de «fiducie de fonds commun de placement», au sens donné à ce terme par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi de l'impôt»), et que le Fonds a choisi, aux termes de la Loi de l'impôt, d'être une fiducie de fonds commun de placement depuis la date de sa constitution.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds prévoit distribuer chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le «remboursement au titre des gains en capital»). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres compris dans le placement dans le fonds sous-jacent dans le cadre de rachats de parts.

Comme le Fonds ne prévoit pas avoir de revenu, le gestionnaire ne prévoit pas que le Fonds effectuera des distributions à l'égard des catégories de parts. Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la Loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2016, le Fonds affichait des pertes autres qu'en capital de 3 842 873 \$ (3 842 873 \$ au 31 décembre 2015), dont une tranche de 515 162 \$ (515 162 \$ au 31 décembre 2015) viendra à échéance en 2030, une tranche de 1 025 001 \$ (1 025 001 \$ au 31 décembre 2015) viendra à échéance en 2031 et une tranche de 2 302 710 \$ (2 302 710 \$ au 31 décembre 2015) viendra à échéance en 2033, qui peuvent être reportées en avant et portées en diminution du bénéfice imposable dans les années à venir. Le Fonds dispose également de pertes en capital de 26 861 092 \$ (28 748 832 \$ au 31 décembre 2015) qui peuvent être reportées en avant indéfiniment afin de contrebalancer les gains en capital futurs. L'avantage lié à ces pertes, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

13) FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire avait le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les «frais de gestion») à (jusqu'à) un taux annuel de i) 2,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories A, B et C; ii) 2,30 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de la catégorie G; iii) 2,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie J; iv) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie I; v) 1,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories F et K; vi) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie L; et vii) 0 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories H et M, calculés hebdomadairement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables.

Le Fonds paie toutes les charges engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, lesquelles sont réparties au prorata entre les catégories de parts.

Ces charges comprennent les frais de préparation, d'impression et de mise à la poste des rapports périodiques à l'intention des porteurs de parts, les honoraires payables à un dépositaire des actifs du Fonds, les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques, les taxes et impôts payables par le Fonds ou auxquels le Fonds est assujéti et les autres charges d'exploitation générales. Les charges d'exploitation générales comprennent les autres charges liées aux communications destinées aux porteurs de parts, la rémunération payable à l'agent d'évaluation et au service indépendant d'établissement du prix pour la prestation de certains services d'évaluation, la rémunération payable à l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour la prestation de certains services financiers, de tenue de registres et de communications d'information et de services administratifs généraux, les honoraires payables aux comptables, les frais courants, notamment les droits réglementaires et de licence, et les charges liées aux opérations de portefeuille.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Le gestionnaire peut établir une limite maximale pour les charges d'exploitation annuelles totales du Fonds. Le gestionnaire ou les membres de son groupe peuvent régler certaines charges d'exploitation du Fonds afin de garder les charges d'exploitation annuelles du Fonds en dessous de cette limite établie. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés aux états du résultat global. En tout temps, le gestionnaire peut cesser de prendre en charge des charges.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les «accords de paiement indirect», dans le cadre desquels un courtier est rémunéré au moyen de commissions en contrepartie de ses services de courtage, ne s'appliquaient pas aux commissions et aux coûts de transaction du Fonds.

14) OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 13, *Frais et charges d'exploitation*). Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevait à 1 407 171 \$ (1 942 360 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015) et est présenté dans les états du résultat global, et des frais à payer au gestionnaire de 59 142 \$ au 31 décembre 2016 (83 569 \$ au 31 décembre 2015) sont présentés dans les états de la situation financière.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2016 (suite)

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentée dans les états du résultat global, s'est élevée à 48 256 \$ (47 803 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015) et était composée uniquement de frais fixes. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun montant n'était à payer à l'égard des jetons de présence du comité d'examen indépendant.

Next Edge AHL Fund

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
1, Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Téléphone : 416 775-3600
Télécopieur : 416 775-3601
Sans frais : 1 877 860-1080

www.nextedgecapital.com

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS, AGENT D'ÉVALUATION ET DÉPOSITAIRE

Depuis le 9 mai 2016 :

RBC Investor & Treasury Services
155, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H6

www.rbcits.com

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT D'ÉVALUATION

Jusqu'au 8 mai 2016 :

Citigroup Fund Services Canada Inc.
5900 Hurontario Street, bureau 100
Mississauga (Ontario) L5R 0E8

www.citigroup.com

DÉPOSITAIRE

Jusqu'au 8 mai 2016 :

Citibank Canada
Citibank Place
123 Front Street West
Bureau 1900
Toronto (Ontario) M5J 3M3

www.citibank.com/canada/

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
222, Bay Street, C. P. 251
Toronto (Ontario) M5K 1J7

www.ey.com/ca/fr

CONSEILLERS JURIDIQUES

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Brookfield Place, bureau 4400
181, Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2T3

www.mcmillan.ca

GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS

AHL Partners LLP
Man AHL London
Riverbank House
2 Swan Lane
London, EC4R 3AD
Royaume-Uni

www.ahl.com

Next Edge Capital Corp.
1, Toronto St., bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com